



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat de Lyon
Direction des examens et concours
DEC2 diplômes professionnels et interministériels de niveau 4

La rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes

Rectrice de l'académie de Lyon,

Chancelière des universités,

Vu le Code de l'Éducation

notamment ses articles D337-125 à D337-138 relatifs au Brevet des métiers d'art

ARRÊTE

Article 1 : Le registre des inscriptions aux épreuves du diplôme national du

Brevet des métiers d'art session 2027

sera ouvert

du jeudi 8 octobre (9h00) au vendredi 13 novembre 2026 (17h00)

Article 2 : Seuls pourront être admis à subir les épreuves de la session de remplacement du brevet des métiers d'art les candidats régulièrement inscrits dans les délais fixés à l'article 1er du présent arrêté et sous réserve qu'ils remplissent les conditions prévues au Code de l'Éducation.

Article 3 : La date de retour des confirmations d'inscription est fixée, au plus tard (*le cachet de la poste faisant foi*), au **mercredi 25 novembre 2026**.

Article 4 : Le secrétaire général de l'académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 18 septembre 2026

Pour la rectrice et par délégation,
le secrétaire général de l'académie

Olivier Curnelle